

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 04 novembre 2022

Référence
2022_055

L'an deux mille vingt-deux, le quatre novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Approbation de l'assiette des coupes 2023 pour les forêts relevant du régime forestier

Présents : M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, Mme BRIGNON Héléne, M. CARAY Frédéric, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric, M. GAUTHIER Samuel.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ACHARD Nicolas (pouvoir à Monsieur Samuel GAUTHIER), Mme BONY Catherine (Pouvoir à M. MEGEMONT Etienne)

Absent excusé : Mme FINET Héléne

A été nommé(e) secrétaire : M. NESME Emmanuel

Date de la convocation
27 octobre 2022

Objet de la délibération : Approbation de l'assiette des coupes 2023 pour les forêts relevant du régime forestier

Date d'affichage
14 novembre 2022

Rapporteur : Samuel GAUTHIER

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2023 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier (forêt sectionale de Bravant), proposition jointe à la présente délibération.

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 14 novembre 2022

Le projet de coupe prévu par l'ONF concerne les unités de gestion 6A et 7U - représente environ 300m³. Essentiellement du pin sylvestre et du mélèze. Les ventes de bois cette année ont représenté environ 16k€ (0€ en 2021). Il n'y a pas d'autre coupe de prévu d'ici à 2026.

Ceci exposé,

Et

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Publication ou notification
du :
14 novembre 2022

1- Assiette des coupes

- D'accepter l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

2- Destination des coupes et mode de vente

- D'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER